



*Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée
à la sous-préfecture de Redon le 7 juin 1999
n° de dossier 352002448*

*Affiliée à la Fédération Française de Badminton
n° d'affiliation BRE.35.95.027*

*Agrément Jeunesse et Sports n°99 35 S 45
n° SIREN 447 774 845*

n° SIRET 447 774 845 00013

Déclaration d'établissement n° ET001454

Siège social : Salle Omnisports Rue du Stade 35330 MAURE DE BRETAGNE

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2003.

L'an deux mille trois et le vendredi 6 juin à 20 heures 30 les membres de l'association dénommée Maure Badminton Club (MBC), dont le siège social est à la Salle Omnisports, Rue du Stade, 35330 MAURE DE BRETAGNE, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à la salle annexe de la mairie de Maure de Bretagne, sur convocation du conseil d'administration par lettre simple et par annonce dans Ouest-France et Les Informations du Pays de Ploërmel conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Membres de l'association :

Présents : 34. Représentés : 5. Absents : 36.

Membres du Conseil d'Administration : tous présents.

M. Samuel HOCHARD préside en sa qualité de Président de l'association ; Melle Vanessa GUILLAUME est secrétaire de séance en sa qualité de Secrétaire de l'association.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 39 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres par diffusion de quelques copies dans l'assemblée :

- les statuts actuels de l'association
- un exemplaire de la convocation de l'assemblée
- les pouvoirs des membres représentés
- la feuille de présence certifiée exacte
- le projet de nouveaux statuts de l'association.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales et statutaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés.

L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- 1- Vote des nouveaux statuts du Maure Badminton Club
- 2- Elections.

1-Vote des nouveaux statuts du Maure Badminton Club :

Suite à un courrier de la D. R. D. J. S. concernant l'agrément Jeunesse et Sports, il a été demandé au Maure Badminton Club de procéder à une modification de certains éléments des statuts de l'association afin de conserver cet agrément. Un projet de nouveaux statuts a été préparé et rédigé en réunion de bureau le lundi 27 janvier 2003, puis approuvé en réunion de conseil d'administration le lundi 24 février 2003. Il est proposé aujourd'hui à l'approbation de l'assemblée générale.

Lecture est faite du projet des nouveaux statuts du Maure Badminton Club en revenant sur les principales modifications et nouveautés qui y ont été apportées. Celles-ci ne suscitent ni questions, ni réflexions.

Vote n°1

Adoption des nouveaux statuts du Maure Badminton Club

Les nouveaux statuts du Maure Badminton Club sont approuvés à l'unanimité

2-Elections :

Le Président énonce la composition de l'ancien conseil d'administration, ainsi que les membres rééligibles et sortants.

Composition de l'ancien conseil d'administration : Samuel HOCHARD (Président), Jean-Marie CONSTANT (Vice-Président), Natacha BERTIN (Trésorière), Stéphanie CORDION (Trésorière adjointe), Vanessa GUILLAUME (Secrétaire), Gisèle BEBIN (Secrétaire adjointe), Olivier BILY, Patrice BUIS, Olivier FROUIN, Frédéric GUILLAUME (membres).

Membres rééligibles : Gisèle BEBIN, Olivier BILY, Patrice BUIS, Stéphanie CORDION, Olivier FROUIN, Frédéric GUILLAUME, Vanessa GUILLAUME.

Sortants rééligibles : Natacha BERTIN, Jean-Marie CONSTANT, Samuel HOCHARD.

Sortants définitifs : aucun.

Le Président demande si, au sein de l'assemblée, il y a des candidats à l'élection au conseil d'administration. Les trois sortants rééligibles se présentent, ainsi que deux candidats entrants : Fabrice PINEL et Sylvie PRIOUL.

L'assemblée générale procède alors au vote à bulletin secret. 39 votes sont pris en compte. Les bulletins sont dépouillés par Vanessa GUILLAUME et Samuel HOCHARD. Les voix sont comptabilisés par Stéphanie CORDION et Sylvie PRIOUL.

Résultats des votes : Natacha BERTIN (39 voix), Jean-Marie CONSTANT (39 voix), Samuel HOCHARD (39 voix), Fabrice PINEL (38 voix), Sylvie PRIOUL (39 voix).

Membres du nouveau conseil d'administration : Gisèle BEBIN, Natacha BERTIN, Olivier BILY, Patrice BUIS, Jean-Marie CONSTANT, Stéphanie CORDION, Olivier FROUIN, Frédéric GUILLAUME, Vanessa GUILLAUME, Samuel HOCHARD, Fabrice PINEL, Sylvie PRIOUL.

Le nouveau conseil d'administration se réunit et procède à l'élection de son bureau.

Composition du nouveau conseil d'administration : Samuel HOCHARD (Président), Jean-Marie CONSTANT (Vice-Président), Natacha BERTIN (Trésorière), Stéphanie CORDION (Trésorière adjointe), Vanessa GUILLAUME (Secrétaire), Gisèle BEBIN (Secrétaire adjointe), Olivier BILY, Patrice BUIS, Olivier FROUIN, Frédéric GUILLAUME, Fabrice PINEL, Sylvie PRIOUL (membres).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Vice-Président et la Secrétaire de Séance.

LE PRESIDENT
M. Samuel HOCHARD

LE VICE-PRESIDENT
M. Jean-Marie CONSTANT

LA SECRETAIRE
Melle Vanessa GUILLAUME